

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	47 (1933)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Lettres de noblesse et lettres d'armoiries concédées à des Vaudois [suite]
<b>Autor:</b>	Dubois, Fréd.-Th.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-746764">https://doi.org/10.5169/seals-746764</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Lettres de noblesse et lettres d'armoires concédées à des Vaudois

par FRÉD.-TH. DUBOIS.

(Suite)

**Haldimand, 1786.** Georges III, roi d'Angleterre, accorde une confirmation d'armoires, avec concession de deux tenants, au lieutenant-général Frédéric Haldimand le 12 juillet 1786.

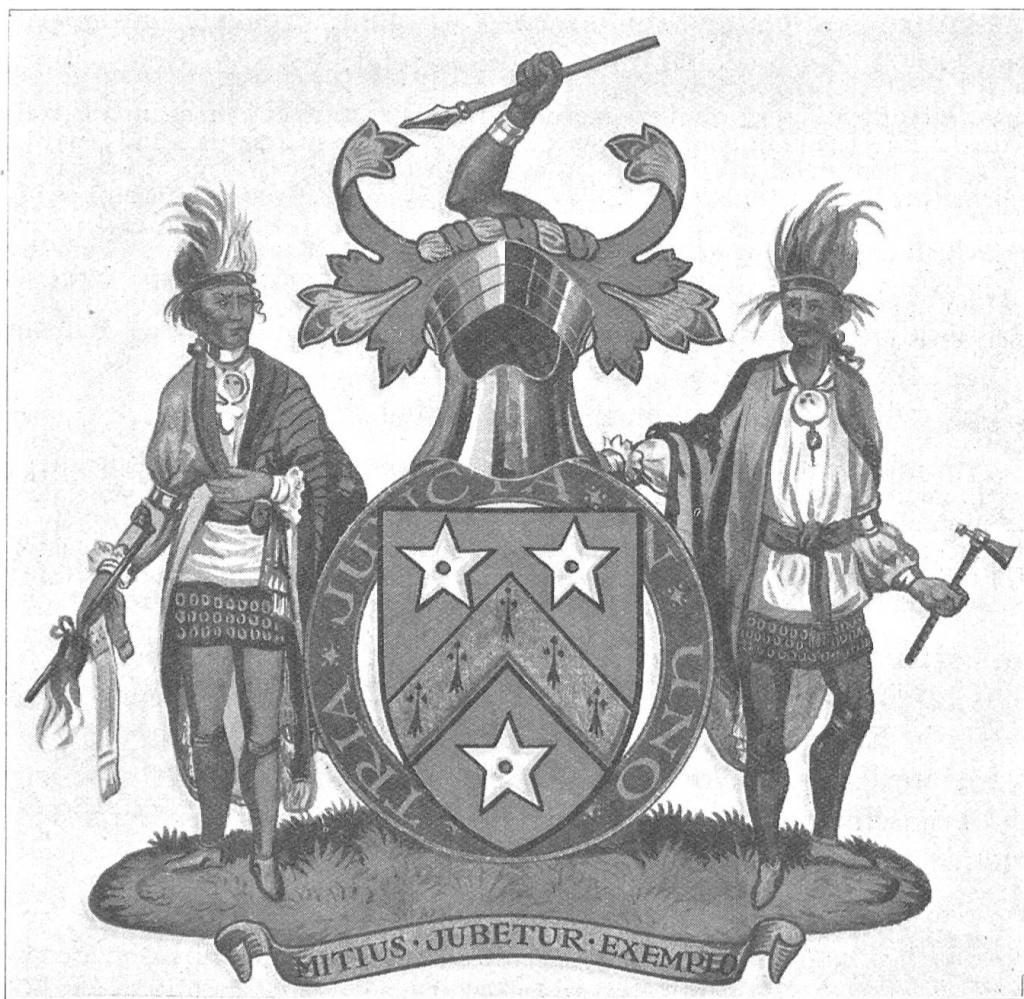


Fig. 100. Armoiries de Frédéric Haldimand confirmées le 17 juillet 1786.  
(Communiqué par le «College of Arms» d'Angleterre.)

La famille Haldimand (Haldmann) est originaire du bailliage de Thoune. Un membre de celle-ci, Gaspard, vint s'établir à Yverdon et fut reçu bourgeois de cette ville avec ses quatre fils le 26 mars 1694. Son fils aîné François-Louis, fut notaire. Il épousa Marie Madeleine de Treytorrens dont il eut Frédéric, né à Neuchâtel le 11 août 1718. Frédéric Haldimand se voua à la carrière militaire et entra premièrement au service de Sardaigne, où il fit, avec le grade d'enseigne, plusieurs campagnes, de 1743 à 1746, contre la France et l'Espagne. Il passa ensuite au service de Hollande où il arriva, en 1750, au grade de lieutenant-colonel aux Gardes suisses du Stathouder. En 1754 il entra au service d'Angleterre et devint colonel

du régiment Royal Américain nouvellement formé. Il fut envoyé au Canada en 1758 où il se distingua à l'attaque des retranchements de Ticonderoga le 8 juillet 1758 et à la défense d'Oswego en 1759, où il força les Français et les Indiens, au nombre de 4000, à battre en retraite. Il fut nommé colonel dans l'armée en 1762, puis brigadier. En 1764 le roi Georges III le rappela en Angleterre pour qu'il le renseigne sur l'état des colonies. Il fut commandant aux Trois Rivières jusqu'en 1766. En 1772 il parvint au grade de Major général. Le 27 juin 1778 le roi le promu à la haute charge de Gouverneur général et commandant en chef du Canada, poste qu'il conserva jusqu'en 1784. En 1778 il fut aussi appelé au commandement de la Floride et fut peu de temps commandant en chef à New York<sup>1)</sup>.

Pour le récompenser des grands services qu'il avait rendus à l'Angleterre, le roi le créa le 15 octobre 1785 chevalier de l'Ordre du Bain. Il reconnut ses armes le 11 juillet 1786 et lui concéda des tenants rappelant ses hauts faits.

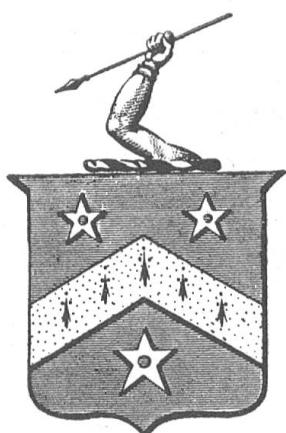


Fig. 101. Exlibris de William Haldimand, neveu de Frédéric.

Tenants: Deux Indiens Iroquois en tenue d'apparat, tenant de la main extérieur, celui de droite une corde de Wampum et le calumet de la paix, et celui de gauche un Tomahawk au naturel (fig. 100).

Tenants: Deux Indiens Iroquois en tenue d'apparat, tenant de la main extérieur, celui de droite une corde de Wampum et le calumet de la paix, et celui de gauche un Tomahawk au naturel (fig. 100).

Les armes primitives de la famille Haldimand étaient: *d'azur au soleil d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent*. Il est probable que les armes confirmées à Frédéric Haldimand avaient été choisies et portées par lui-même auparavant.

Après être revenu en Angleterre en 1784, le général Haldimand se retira en Suisse et vint s'établir dans sa ville d'Yverdon où il mourut le 5 juin 1791. Son nom fut donné à un comté du Canada.

<sup>1)</sup> Voir: The Makers of Canada. Sir Frederick Haldimand, by Jean N. Macilwraith. Toronto, Morang a. Co, 1904. et: Lewis Butler, The Annals of the King's Royal Rifle Corps. Vol. I. The Royal Americans. London, 1913. Voir aussi l'étude du prof. Lätt sur Haldimand dans la *Revue historique vaudoise* 1933.

<sup>2)</sup> Nous devons la copie du texte de cette concession d'armes à l'obligeance de M. Philip P. Cary-York Herald du «College of Arms» d'Angleterre à Londres.

Nous reproduisons ici (fig.101) l'exlibris de son neveu William Haldimand né à Londres le 9 septembre 1784, financier, membre du Conseil de la Banque d'Angleterre, philanthrope et bienfaiteur de Lausanne où il se retira en 1828 et où il mourut le 20 septembre 1862. Comme on le voit il portait les mêmes armes que son oncle car le droit de porter les armes concédées avait été étendu à tous les membres de la famille.

**Sellon, 1786.** Joseph II, empereur, accorde le titre de comte à Jean Sellon en août 1786.

Nous signalons cette concession de titre ici parce que Jean Sellon bourgeois de Genève possédait un fief dans le Pays de Vaud. Né en 1736 il fit partie du Conseil des CC dès 1770, et fut major de la milice<sup>1)</sup>. Il hérita de son père en 1790 la seigneurie d'Allaman. L'empereur Joseph II, auquel il avait été chargé de faire les honneurs de Genève lors de son passage dans cette ville, le créa comte du St-Empire romain en août 1786. Il mourut le 17 mai 1810<sup>2)</sup>.

**d'Escherny, 1786.** L'empereur Joseph II accorde le titre de comte du St. Empire à François-Louis d'Escherny le 2 novembre 1786.

Nous signalons ce diplôme accordé à François-Louis d'Escherny comme celui qui fut donné à son père Jean-François, cité plus haut, parce que cette famille est d'origine vaudoise. Ce titre reconnu en Prusse le 10 juillet 1787, ne fut pas interiné à Neuchâtel<sup>3)</sup>. Cette famille n'existe plus dans cette ville. La branche restée à Nyon, et qui se nommait Escherny, s'est éteinte vers 1850.

**de Chambrier, 1787.** Frédéric Guillaume II, roi de Prusse, prince de Neuchâtel et Valangin, réunit le fief noble de Grand Jacques de Planconne avec le domaine du Pré Monsieur au Val de Travers et l'érige en « baronnie de Chambrier » en faveur de leurs possesseurs, par diplôme du 25 avril 1787<sup>4)</sup>.

Ces possesseurs étaient Jean-Pierre de Chambrier, seigneur d'Oleyres, Jean-Pierre de Chambrier, colonel au service des Pays-Bas, et Charles Henry de Chambrier. Nous signalons ce diplôme ici parce que le premier des bénéficiaires de ce diplôme, le baron Jean-Pierre de Chambrier, né en 1753, mort en 1822, avait hérité de son père la seigneurie vaudoise d'Oleyres. Il la posséda jusqu'à la révolution vaudoise de 1798. Il fut chambellan du roi de Prusse et son ministre à la cour de Sardaigne.

**de Thélusson, 1788.** Joseph II, empereur, accorde le titre de comte du St-Empire à Paul-Louis de Thélusson par lettres du 9 février 1788.

Nous signalons cette concession de titre ici parce que, comme nous l'avons vu plus haut<sup>5)</sup>, Paul-Louis de Thélusson était bourgeois d'une ville vaudoise. Il avait été reçu avec son père et ses frères à la bourgeoisie de Rolle le 6 mars 1773.

(à suivre)

1) Voir: Galiffe, Notices généalogiques sur les familles genevoises, Tome IV, 2e éd. Genève 1908, page 327.

2) Voir: H. Deonna, Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises, dans les *Archives héraudiques suisses* 1918, page 138.

3) Voir: Jean de Pury, Nobiliaire du pays de Neuchâtel, dans les *Archives héraudiques suisses*, 1898, page 17.

4) Voir: Jean de Pury, Nobiliaire du Pays de Neuchâtel, dans les *Archives héraudiques suisses* de 1897, page 139.

5) Voir: *Archives héraudiques suisses* 1931, pages 119 et 174.